

COMMUNE D'ADE

Séance du 29 février 2024

Membres en exercice :

13

Date de la convocation : 23/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean-Marc BOYA, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.

Représentés : Didier LOPEZ par Xavier DUPUIS, Maryline CARASSUS par Jean-Marc BOYA.

Excusés : Mathilde BOURDIEU.

Absents : .

Secrétaire de séance : Sabine DAMBAX-RODRIGUES.

Objet : Contrat d'achat de bois - DE_007_2024

Monsieur le maire expose au conseil municipal que sur conseil de l'ONF il a contacté la société SARL RIBEIRO SANTO ESTEVES (*déjà intervenue sur notre commune*) afin d'obtenir une proposition pour couper le bois en bordure de la rue de la Lande afin d'assainir la voirie.

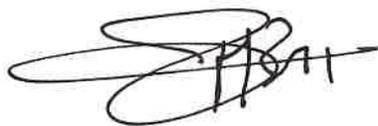
L'entreprise propose de réaliser la coupe et de récupérer le bois (non noble) destiné à la papeterie et d'indemniser la commune à hauteur de 10€ HT la tonne.

La société RIBEIRO SANTO ESTEVES nous fournira les justificatifs nécessaires pour l'émission du titre de recette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Sabine DAMBAX-RODRIGUES

